



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N° 219 du 11 octobre 2013

SOMMAIRE

- Réunion DRH/OS du 2 octobre 2013 P. 2 – 5
- Compte rendu du pré CT du 7 octobre 2013 P. 6 – 7
- Conseil scientifique du CNRS les 26-27 septembre 2013
Compte rendu des élus du conseil P. 8 – 17

Réunion DRH / OS du 2 octobre 2013

Représentants de l'administration: C. Coudroy, F. Gautron, M. Jallut, A. Lалу, G. Bec, S. Querbouet
Toutes les OS étaient représentées.
Pour le SNTRS-CGT: Michel Pierre, Lorena Klein, Josiane Tack et Daniel Steinmetz

I- Bilan Cdisations

L'administration présente les derniers chiffres :

2012 : CDisation mono employeur 42 CDI proposés dont 3 refus des agents, ce qui donne au final 39 CDisation dont 18 chercheurs et 21 IT.

Sur l'article 6 bis : 12 CDI proposés et acceptés dont 3 chercheurs et 9 IT.

On note une démission en 2013 d'un IT CDisé sur l'article 6 bis.

2013

Au titre de l'article 8 : multi-employeurs 4 CDI proposés et acceptés 2 chercheurs et 2 IT, 3 cas litigieux remontés à la DGRH.

Sur l'article 6 bis : 9 CDI proposés et 8 acceptés et un pour décembre 2013, 9 IT qui seront pris en compte en 2014.

Au titre du 6 bis : 2 CDI dont une personne reçue sur concours chercheur et un IT proposé et accepté.

Donc en 2013 il y aura eu 4 CDI multi-employeurs pour le CNRS !

II- Organisation des examens Professionnels Réservés en 2013

Le SNTRS-CGT dénonce l'affichage des postes aux examens professionnels réservés dans des laboratoires sans éligible. Nous dénonçons le fait que l'administration ne se place pas dans le cadre de la loi qui prévoyait l'ouverture de postes pour les éligibles à la loi Sauvadet. Au lieu de cela, l'administration a fléchi des postes correspondant aux postes clé des laboratoires, ou à des Noémi non pourvues voire des concours externes. Le SNTRS-CGT a mené une petite enquête et de nombreux postes affichés correspondent à cette situation.

Le DRH nous demande des exemples.

Nous citons alors tous les cas que nous possédons.

Le DRH explique qu'il va se renseigner...

Des échanges rudes s'en suivent alors, car nous n'acceptons pas les réponses de la DRH. La DRH prétend ne pas être au courant, car le choix des postes était du ressort des instituts. La DRH va se renseigner sur les cas que nous remontons, et verra ensuite...

Nous voulons que les 37 postes affichés soient vérifiés, nous demandons à ce qu'une procédure claire soit mise en œuvre pour 2014 afin de ne pas reproduire ce scénario.

La réponse de l'administration reste la même, nous verrons, attendons que la campagne 2013 soit passée pour en tirer les leçons. Elle interpelle le SNTRS-CGT qui « prétend » que les postes ne seront pas pourvus, nous verrons bien, nous ne sommes qu'au lancement de cette campagne...

Nous sommes dans le déni total de la DRH d'avoir une position interventionniste et constructive pour que les postes affichés correspondent au vivier des CDD au titre de la loi Sauvadet. Nous sommes dans le refus total d'afficher la transparence dans l'application de la loi Sauvadet et dans le refus de la moindre négociation avec les organisations syndicales sur ce sujet.

SNTRS-CGT : comment peut-on penser que l'administration n'a pas sa part de responsabilité, alors qu'à Montpellier aucun poste n'était prévu et que M X Inglebert en CT au mois de Juin a affirmé que la vérité éclaterait lors de l'affichage des postes et qu'on verrait bien si Montpellier avait été oublié... Ce qu'on voit c'est qu'il y a qu'un seul poste affiché et aucun CDD loi Sauvadet sur ce poste !

CFDT : vous nous avez dit « faisons confiance aux instituts » voilà, où on en est...

SNTRS-CGT : Nous voyons la volonté du milieu scientifique du CNRS à faire échouer cette loi. Tant les instituts que l'administration mettent des bâtons dans les roues pour le bon déroulement de l'application de la loi : fléchage des postes au lieu de concours génériques qui auraient permis de pourvoir 100% des postes (comme à l'INSERM).

SNCS : Il y en a assez de laisser courir les bruits comme quoi c'est à cause de la loi Sauvadet si les CDD ne sont pas prolongés. Il faudrait que l'administration du CNRS démente cette contre vérité qui circule dans tous les laboratoires.

C. Coudroy: l'année prochaine on pourra compter sur environ 37 postes à ajuster bien sûr avec les postes non pourvus en 2013.

III- La deuxième campagne de concours externe pour 2014

Explication de M. Coudroy : En 2013 il a été gagé plus de postes que de CDIisation effectives...

De plus des besoins des laboratoires ont été non pourvus lors de la campagne externe de 2013, du fait des postes gagés.

Il existe une double façon de procéder :

1. listes complémentaires
2. deuxième concours

Nous avons bien entendu la demande faite par le SNTRS-CGT de répondre au plus près au besoin des laboratoires en matière de recrutements, c'est pour répondre à ce besoin qu'une deuxième campagne RH est prévue pour le premier semestre 2014.

Cette campagne nous coûtera 6 mois de plus de masse salariale car les entrées en fonction se feront au 1er Juin et non au 1er Décembre.

SNTRS-CGT : Nous n'avons jamais demandé à ce qu'il y ait deux campagnes en 2014 mais bien une deuxième campagne en 2013. D'ailleurs c'était bien ce qui était dans la réponse écrite que XI nous a envoyé suite à notre courrier fin août. Les postes devaient être affichés dès la fin de l'année d'après XI, mais en fait vous nous annoncez que cela sera en février !

Coudroy: nous avons décalé la campagne pour pouvoir faire des tirages sur liste complémentaire dès le 1er janvier. En mettant la parution des concours externes avant la fin de l'année nous nous privions de l'utilisation des listes complémentaires.

S'en suit de longs échanges où les OS demandent à Coudroy comment il peut affirmer que deux campagnes en 2014 vont coûter plus cher, que d'avoir recruté les personnels en Décembre 2013 !

Pour les OS, le CNRS fait une économie de masse salariale de 6 mois, pour l'administration il s'agit d'une dépense de 6 mois supplémentaires... Tout juste si nous ne nous faisons pas traités d'idiots d'avoir encore rien compris aux ETPT !!!

Par contre nous n'avons aucune réponse de ce que devient la masse salariale prévue mais non dépensée entre Décembre 2013 et Juin 2014 du fait du recrutement différé dû aux postes gagés, ni même un nombre précis en ce qui concerne le nombre de postes rendus...

Coudroy ne sait pas si le nombre de concours internes dépend du nombre de concours externes de l'année N ou l'année N-1

Les deux séquences sur les examens professionnels réservés et la deuxième campagne de concours externe, qui viennent de se dérouler ont été très tendus entre l'administration et le SNTRS-CGT ...

IV- L'engagement de confidentialité des mandataires

C. Coudroy explique qu'en droit il n'y a rien qui justifie la présence de mandataires, mais il y a une pratique de plus 30 ans... Tant que la procédure était papier il n'y avait pas de problème trop important en ce qui concerne le droit. Depuis que l'accès à la GED est possible pour les mandataires, l'administration a voulu cadrer davantage cette procédure en posant deux conditions :

- liste des personnes mandatées
- condition de confidentialité

Pour se prémunir d'un recours, l'administration a rédigé une note de confidentialité avec une rédaction dure des règles de confidentialité, en cas de passage au tribunal administratif. Mais si on sait lire entre les lignes on voit bien que l'administration n'empêche pas les mandataires de travailler. Les mandataires ne sont pas empêchés de travailler grâce à l'utilisation de la formule « des personnes non autorisées » mais aussi de « la mission qui m'a été confiée ».

Les conditions de confidentialité correspondent « juste » une couverture légale, selon C. Coudroy.

Les experts mandatés par l'administration devront signer le même document que les représentants des OS. C. Coudroy ne se formalise pas si tous les mandataires ne signent pas ce document. L'administration est couverte, cela lui suffit...

Il est ensuite soulevé le problème de l'accès des chercheurs aux dossiers via la GED.

F. Gautron ne sait pas si juridiquement les chercheurs ont le droit d'effectuer cette consultation.

L'administration va approfondir la question.

Autre question des OS: les membres des CHSCT peuvent-ils consulter un dossier?

C. Coudroy: Un membre du CHSCT ne peut pas utiliser directement ce qu'il lit dans un dossier de carrière pour des questions d'hygiène et sécurité mais rien ne l'empêche de récupérer des informations par ailleurs...

V- les moyens syndicaux dans le cadre des CHSCT

Les annexes du « projet d'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique » décrivent les moyens qui doivent être alloués en termes de décharges. Une instruction du ministère a été adressée aux organismes pour dégager des moyens en temps pour les personnes élues dans les CHSCT et ce en anticipant la signature de tout accord.

SNTRS-CGT : plusieurs délégations sont proches de la borne de 1500 agents, nous demandons à ce que les décharges soient alignées à cette borne.

Sud : certaines délégations sont dispersées sur plusieurs départements il faudrait tenir compte de cette dispersion au titre de l'alinéa b) de l'annexe.

C. Coudroy va voir comment prendre en compte ces demandes.

OS : les moyens qui peuvent régler de suite et qui ne coûtent rien, sont par ex une liste de diffusion pour les membres du CHSCT mais aussi pouvoir avoir l'identification des représentants du personnel du CHSCT sur le serveur web des DR. Il est cité le refus sur la DR7.

L'administration dit s'occuper de ce cas.

Comment attribuer des décharges aux agents CNRS qui siègent dans les CHSCT des universités?

Pas de réponse de l'administration.

VI- les risques psycho-sociaux

SNTRS-CGT : La réflexion dans le plan d'action du CNRS n'est pas très riche notamment en ce qui concerne le diagnostic à poser sur les risques psycho-sociaux (RPS). Les causes ne sont pas abordées dans le plan contrairement à l'axe 1 du projet pour la fonction publique qui se base sur 6 principes généraux de prévention. L'accord insiste sur la prise en charge du diagnostic et sur des enquêtes à mettre en œuvre auprès des agents pour y arriver.

SNCS : Demande à ce que la réflexion sur ce domaine soit menée par le CHS et non par l'administration. Le CHS est force de proposition, il n'est pas là pour entériner le travail de l'administration, de plus l'administration ne s'attaque pas aux causes.

C. Coudroy le plan du CNRS est en cours, nous n'allons pas tout arrêter. Nous ferons une articulation entre ce que le CNRS est en train de faire et le plan inter-fonction publique.

En attendant, Coudroy tient à ce que le plan du CNRS continue à avancer.

Les différences entre le plan fonction publique et celui du CNRS portent sur le diagnostic comme vous l'avez soulevé.

Puis l'administration expose son plan en défendant la notion d'indicateurs qui « même s'ils sont partiels, ils donnent des indications ». Un faisceau d'indicateurs permet de révéler les soucis. Pas de contradictions entre les indicateurs et les enquêtes. Le CNRS attend juste la stabilisation du texte fonction publique, avant de voir comment le mettre en œuvre.

En ce qui concerne la cellule de veille l'administration dit que ce n'est pas la place des représentants du personnel.

VII- Questions diverses

Plan d'action fonction support : Projet Villejuif

CGC demande qui suit le projet de Villejuif ?

Coudroy : explique qu'une assemblée générale a eu lieu à Villejuif et que pour l'instant on n'est pas dans une phase opérationnelle. Aucun organigramme n'est sorti, il est normal que les agents soient un peu angoissés car nous sommes encore dans une phase où rien n'est arrêté. Ça suit son cours au niveau régional...

SNTRS : Cette affaire est suivie de très près par M Inglebert, la fusion des deux délégations déclenche la fuite d'agents. De ce fait, les services se trouvent dépouillés des agents. Le personnel des services se retrouve en souffrance. Il faut être clair vis à vis des agents. Pour l'instant les manques sont comblés par des CDD de 6 mois alors que le projet doit durer encore 2 ans ! De plus il y aura moins d'ETPT que prévu initialement, la DR va avoir moins d'importance que prévu.

C Coudroy confirme que l'enveloppe d'ETPT est à la baisse, contexte qui pose problème aux agents, les arbitrages pour 2014 ne sont pas encore faits. Il faut faire attention, car les services ne sont pas déséquilibrés de manière égale... La mutualisation peut résoudre ces problèmes entre deux SRH des deux délégations par exemple...

Journée de carence n'est pas inscrite à l'ordre du jour du prochain CT ?

Tout est prêt pour le mettre au CT cela sera le premier point à l'ordre du jour mais nous ne le mettons pas par écrit.

PPRS: L'administration explique qu'ils ont renoncé à la mensualisation à cause du surcoût MGEN. Nous sommes pour le dialogue social nous avons mis ce point à l'ordre du jour pour parler de la décision d'une seule campagne de PPRS par an.

Compte-rendu du pré-CT du 7 octobre 2013

Questions diverses

Les OS ont souhaité mettre à l'ordre du jour du CT en questions diverses différents points.

SNTRS : Débat sur le projet de décret des enseignants chercheurs, modification de la PES qui se transformerait en PEDR, l'évaluation (avec le SNCS), le devenir des agents CNRS (9 IT et 3 CH) affectés au Centre d'Etudes de l'Emploi en voie d'être intégré à l'Université de Marne La Vallée(point demandé par la CFDT).

XI prend note et demande des précisions sur le dernier point n'étant pas au fait des déboires du CEE.

SUD demande un point le budget. XI répond que le Conseil Scientifique aura la primeur des infos relatives au budget et que les OS seront donc informées après cette date au CT de novembre.

SNCS rajoute un point sur le fonctionnement des CAP et sur le fait que des documents relatifs à une CAP disciplinaire de DR ne sont pas encore accessibles en ligne. Réponse désagréable d'XI qui précise ne pas « coller les enveloppes ».

SNIRS évoque les problèmes liés au jour de carence. La Direction précise que la loi ne permet pas l'automatisme de la retenue pour tous les agents ayant pris un congés maladie. XI propose, dans le but de montrer la bonne volonté de la Direction dans le cadre du dialogue social, de répondre en partie positivement à une demande émanant d'une OS. Il s'agirait de prélever sur les ressources propres banalisées (non justifiables) des laboratoires un abondement qui serait versé à l'action sociale afin d'être redistribué aux agents les plus démunis.

Le SNTRS CGT et le SNCS confirment qu'il n'est pas question pour eux d'accepter un quelconque prélèvement sur les crédits des labos. Il appartient à l'établissement de régler le jour de carence sur son budget. XI réitère le fait que la loi n'est pas une base de négociation.

Validation des comptes rendus des CT des 11 mars, 10 juin et 20 juin 2013

XI souligne que les CR sont encore en cours de validation par les OS. Il souhaite avoir un retour rapidement avant le CT DU 14.7.2013.

B. Textes d'organisation :

- 1. Avis sur la participation du CNRS à l'IDEX Paris Sciences et Lettres,**
- 2. Avis sur la participation du CNRS à l'IDEX UNISTRA,**
- 3. Avis sur la participation du CNRS à l'IDEX Sorbonne Université.**

Le Responsable de la DAJ (Nicolas Castoldi) rappelle que le CA et le CT vont être amenés à se prononcer sur la participation du CNRS aux IDEX. Les documents présentés sont plus complets que la fois dernière et les OS disposent en tous les cas de tous les documents en possession du CNRS.

Dans le contexte imposé par la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, les FCS peuvent subsister et ne pas se transformer en CUE. Elles peuvent par exemple fusionner. Les EPST ne sont pas en outre obligés de participer aux nouvelles structures.

Les IDEX font l'objet d'actions et selon la structuration du site, le CNRS appuiera un mouvement d'université.

Les OS dénoncent une volonté de réduire le CNRS à une agence de moyens. La majorité des moyens du CNRS sont mis à disposition des IDEX au détriment des laboratoires qui n'ont pas été élus par le grand emprunt. Il y a là un CNRS à 2 vitesses.

Le SNTRS précise que le programme 172 du Projet de loi de finances pour 2014 - Mission Recherche et enseignement supérieur -montre une baisse de 0.4% du budget du CNRS, que le programme 409 fait de l'ANR, le CEA et le CNES les opérateurs du Grands Emprunts. En outre les consignes de spécialisation régionales deviennent très claires et privilégie les disciplines innovantes et à fort potentiel technologique.

Les OS rappellent qu'elles ont votées une motion au dernier CT qui était contre la participation du CNRS aux IDEX.

C. Informations :

1. Evolution de la PPRS.

Le DRH rappelle que la mensualisation envisagée un moment a été abandonnée. En revanche, il y aura bien une seule campagne pour la PPRS avec 2 versements.

Les OS soulèvent le point de la minoration de la prime. Un agent doit-il voir sa prime minorée une année entière au lieu de six mois ? Qu'en est-il des agents promus en cours d'année ? Le DRH doit revoir ces points pour le CT.

Un point rapide a été fait sur la campagne de CDIisation.

2012 – 54 proposés dont 51 CDIisés (23 CH 30 IT)

2013 – 13 proposés et CDIisés (1 CH 12 IT)

2014 – 2 proposés dont 1 CDIisé

2013 – Multi-employeurs – 4 CDI (1 CH 3 IT),

2013 - Dans le cadre du 6bis – 9 IT CDIisés

Un point rapide sur la 2eme campagne de recrutement

Il s'agissait de libérer la centaine de postes non utilisés pour les CDIisations. La DRH a demandé aux jurys de permettre un recours accru aux listes complémentaires. En outre la deuxième campagne viendra élargir le spectre des besoins.

Les OS soulèvent le fait que les compétences des personnes en listes d'attente ne conviennent pas toujours à des nouveaux profils de poste et qu'il convient de faire attention.

La DRH confirme qu'elle ne recrutera personne sans l'aval des instituts sur LC.

Décisions prises par les syndicats

Janique Guiramand (SUD) reprend la motion du CT de juin sur les IDEX pour l'actualiser ; le SNTRS avec le SNCS proposeront deux textes sur le décret des EC et la PES.

16h15 Fin de la réunion.

Conseil scientifique du CNRS les 26-27 septembre 2013 Compte rendu des élus du conseil

Rappel de la composition du Conseil scientifique
www.cnrs.fr/comitenational/contact/annuaire.htm?instance_116

Le CS salue **Marie-Claude Labastie**, la nouvelle secrétaire du SGCN, qui suit nos travaux, et **Philippe Bloch**, nouveau membre du CS, physicien des particules, chef du département de la physique au CERN.

Point d'information sur les IDEX, par différents DSR (Directeurs Scientifiques Référents)

Sandra LAUGIER (responsable interdisciplinarité à l'INSHS) présente l'**IDEX PSL** (Paris Sciences Lettres). Voir le site <http://www.univ-psl.fr> pour la communication officielle.

IDEX atypique, avec surtout des Ecoles (ENS, ENSCP, Collège de France, les Arts Déco, etc..), sans grande université classique centrale (mais avec Dauphine). 1700 chercheurs CNRS et 800 EC.

Fiers de leur nombreux prix Nobel, contrats ERC, 11 Labex et 8 Equipex. Veulent créer d'ici 2015 une université unifiée "qui se classera parmi les 20 meilleures universités mondiales". (Par association, pas par fusion, chacun voulant garder son identité...).

Des projets transversaux :

- Institut de la technologie et de l'Innovation PSL (Mathias Fink).
- Institut des Civilisations PSL (autour du Collège de France)
- Institut de l'Environnement PSL

Les actions du CNRS « portent évidemment sur les LABEX ».

Plusieurs appels d'offre PEPS « de site » conjoints CNRS/PSL (18 projets PEPS).

Politique de site du CNRS : pépinière interdisciplinaire "Domestication et fabrication du vivant" (avec chimie et sciences sociales).

Formation : CPES (cycle pluridisciplinaire d'études supérieures, sorte de « prépa à l'excellence » promos d'une cinquantaine de post-bac située au Lycée Henri IV). Une nouvelle école doctorale (SACRE) incluant à la fois sciences et arts.

Ouverture d'une Maison des études doctorales pour les « doctorants du site » de PSL.

Questions/commentaires:

• *Dans le cadre de PSL, et d'autres Labex, on voit réapparaître les libéralités en SHS (financement de post-docs par des bourses de 9 mois, sans contrat de travail) gérées par la FMSH (programme Fernand Braudel). Réponse de SL : c'est vrai, c'est un problème, les SHS 'découvrent' les Post-Docs, mais souvent dans leur version peu protectrice.*

• *La constitution de PSL a pu aboutir au retrait unilatéral du soutien à un laboratoire à cheval entre PSL et l'IDEX SPC. L'encouragement aux collaborations intra-IDEX doit-il être payé par des frontières étanches avec les autres IDEX ?*

• *Question : est-il indispensable que le CNRS ajoute un petit financement (PEPS) à un ensemble déjà très financé (750 M€) ? Réponse : le CNRS a arrêté son financement de PEPS sur ce site en 2013.*

Jean-Yves MARZIN présente l'Idex **SUPER** (Sorbonne Universités à Paris pour l'Ens Sup).

Quelques informations disponibles sur le site <http://www.sorbonne-universites.fr/idx-super-denouvelles-etapes-franchies>

Avec Paris 4, 6, Univ Techn de Compiègne (mais plus P2-Assas, qui est sorti récemment du PRES qui porte l'IDEX) + le Muséum, INSEAD etc...

Budget Idex sur 4 ans = 123 M€, dont 6 M€ pour la gouvernance, ~60 M€ pour recherche (dont ~50 vont directement aux 15 LABEX), 30 pour formation et 30 pour vie étudiante. Les établissements y mettent 740 M€ (calcul à la louche de ce qui relève de l'IDEX sur le site). 47 unités CNRS sont impliquées de près ou de loin dans les LABEX. 44 n'y sont pas du tout. 5000 chercheurs et E-C et 12000 personnels d'appui pour 63000 étudiants. 91 unités et 1600 ETPT CNRS sont dans le périmètre (162 M€).

Nombreux projets présentés trop vite pour les noter. Incluent l'Institut de la Vision, l'Institut du Cerveau et de la Moelle, et l'Institut Neurosciences cardiométabolisme et nutrition.

Appel d'offres *bottom up* "Convergences", ont vu émerger 2 thèmes interdisciplinaires sur Protection de l'environnement et Processus de prise de décision.

Pour les doctorants : séminaires interdisciplinaires.

Questions/commentaires:

• *Y a-t-il des financements sur libéralité prévus ? Réponse JYM : Pas à ma connaissance. Si c'est le cas, mon avis est que le CNRS doit les combattre.*

Dominique MASSIOT (nouveau directeur de l'Institut de Chimie) présente l'IDEX **UNISTRA** (mêmes contours que l'université Strاسبourgeoise de même nom). Voir site <http://www.unistra.fr/>

Là, l'IDEX est arrivé alors que la fusion des universités avait déjà eu lieu. A travers la structuration par l'IDEX, on a une interaction entre l'Université INSERM et CNRS plus forte que par le passé. Une seule université, donc l'IDEX n'est pas une sur-structure mais va servir de levier. Là encore, fiers de leur prix Nobels, 25 ERC, 11 Labex.

Le CNRS y met notamment 200K€ pour PEPS de site dans le cadre de la mission pour l'interdisciplinarité (organisé par l'université).

Appels d'offre non limités au périmètre d'excellence. Favorise la mobilité et l'attractivité, notamment avec des chaires de chercheurs, soutien aux des post-doc, doctorats internationaux avec l'Allemagne.

Se félicite de pouvoir réagir rapidement.

Questions/commentaires:

• *Un membre strasbourgais du CS confirme l'excellence du fonctionnement de l'IDEX strasbourgais, relations chercheurs / universitaires renforcées, et bonnes initiatives comme Chaires Guntenberg.*

• *Le CNRS a-t-il le temps de s'impliquer dans la gouvernance ? Réponse : on est souvent consultés mais on fait plus de la coordination que du suivi.*

• *On a vu des fonctionnements IDEX très différents, le CNRS cherche-t-il à influencer leur fonctionnement dans un certain sens ?*

Réponse de Joël Bertrand : les IDEX sont très différents suivant les sites. « Marseille ressemble à Strasbourg, Saclay c'est compliqué mais pas pire que PSL, Bordeaux c'est un peu comme Strasbourg, Toulouse c'est un peu Saclay, Paris Sorbonne Cité c'est un modèle qui marche, bien, pas de turbulence actuellement. »

Créations/suppressions d'unités de recherche

Toutes les propositions des directions d'Institut ont été adoptées à l'unanimité, sauf pour l'INSHS (seul cas où il y a eu de vraies divergences avec le Comité National)

Pour l'**INSU**, présentation par **Michel DIAMENT** (Directeur Adjoint Scientifique)

100 unités, 63 mixtes, 8500 personnes statutaires travaillent dans les labos de l'INSU. Très pluridisciplinaire. 4 grands domaines (Terre, océan, atmosphère, l'univers et son histoire). Nombreux partenaires hors CNRS. Rappelle que l'avancée des connaissances (notamment recherche fondamentale) est un enjeu sociétal fondamental. Importance de l'observation, de réseaux pour cela (certains, internationaux), implication dans nombreux TGIR. Pour l'INSU, la première demande sociétale c'est la connaissance.

Aucun problème de créations/suppressions d'unités de recherche.

Vote sur les créations/suppressions : 1 abstention, tous les autres favorables

Pour l'**INEE**, présentation par **Stéphanie THIEBAULT** (Directrice Scientifique).

82 unités, 2 GDR, 5700 personnels étudiants compris. Très pluridisciplinaire (correspond à 28 sections différentes du Comité National, et interfaces avec quasiment tous les autres Instituts du CNRS). Recherches dans les domaines de l'écologie et de l'environnement, incluant la biodiversité et les interactions Hommes-milieux. Principaux labos au Muséum, à l'UPMC, dans stations marines, à Montpellier+ Perpignan, et aussi Toulouse et Lyon (60% des effectifs et 40% du budget sur ces sites).

Aucun problème sur les créations/suppressions d'unités de recherche.

Sauf pour une unité implantée à l'ENS et à l'UMPC (Luc Abbadie), bien notée par tous (AERES, Comité National), mais retoquée par l'ENS, qui demande à cette unité de quitter l'ENS, pour ne garder qu'une de ses équipes dans l'IBENS (Institut de biologie de l'ENS).

Vote sur les créations/suppressions : tous favorables

Voir aussi la recommandation spécifique sur cette question.

Pour l'**INC**, présentation par **Dominique MASSIOT** (directeur scientifique)

136 Unités : 111 UMR, 10 UPR, 1 URA CNRS, 28 FR, 2 UMS, 2 USR, 2 UPS. Beaucoup d'UMR industrie avec Rhodia, St Gobain, EDF, SNECMA etc.... ~5200 C+ EC et ~2666 ITA/BIATSS (dont 1500 CNRS). Très pluridisciplinaire. Ont utilisé le "coloriage" pour une politique scientifique incitative et non contraignante du CNRS. Cette politique sera continuée, avec demande de remontées depuis les unités, pour définir ce coloriage.

Pour détecter les projets en émergence, organisent réunions de jeunes chercheurs 4 ans après leur recrutement. Contribution de l'Institut à des financements de thèse sur thèmes prioritaires. Visites de sites par direction de l'Institut pour échanger sur la politique du labo, sans évaluation.

A l'INC, ils ont peu de très gros labos, et donc peu de Scientific Advisory Boards, et ne cherchent pas à provoquer de fusions systématiques. Parle de TRL (*Technological Readiness Level*: 1-2 pour la R fondamentale, 9 quand produit prêt) pour indiquer qu'en chimie cette notion est peu pertinente et qu'il existe de nombreuses entreprises convaincues de l'intérêt des recherches amont. Le réseau RS2E (Réseau National de Recherche et Technologie sur le Stockage Electrochimique de l'Energie) avec labos publics et industriels (Rhodia-Solvay, EDF, St Gobain, SNECMA) fonctionne très bien.

Aucun problème de créations/suppressions d'unités de recherche. A noter quelques reconfigurations d'unités à l'interface entre les IDEX SUPER et PSL.

Vote sur les créations/suppressions : tous favorables

Cette présentation a fait une très bonne impression au Conseil Scientifique, sur plusieurs points, en particulier sur les visites de site avec objectif de conseil et non d'évaluation (remarque : ce serait encore mieux si ces comités incluaient non seulement des membres de la direction, mais aussi de la section principale du Comité National).

Pour l'**INP**, présentation par **Pascale Roubin** (Directrice Adjointe Scientifique)

Ne fait pas de présentation de politique scientifique de l'institut.

Aucun problème de créations/suppressions d'unités de recherche.

Courte discussion sur la situation de la Physique à Paris 5.

Vote sur les créations/suppressions : tous favorables

Pour l'**INSMI** (Sciences mathématiques et leurs interactions), présentation par **Christoph Sorger** (nouveau Directeur Scientifique)

Le plus petit institut (400 C + 200 IT), mais mathématiques françaises très bien placées au niveau international. 57 labos, dont 9 sont des unités internationales.

Aucune UPR, que des UMR. Modèle de carrière spécifique : chargés de recherche recrutés avec mobilité obligatoire dans une autre université (pas recrutement local) et souvent promus professeurs en deuxième partie de carrière. Les IDEX ont « introduit de l'entropie dans le système » car leur logique (identifier des sites excellents à financer sur une thématique, en cherchant sa « valeur ajoutée ») n'est pas cohérente avec un fonctionnement en réseaux délocalisé. Mathématiciens sont une communauté en réseau, sans spécialisation par site, avec services partagés. Volonté de se positionner pour une politique nationale et européenne de l'édition scientifique, car est comme le matériel pour les expérimentateurs, outil de survie intellectuelle. Importance des centres de rencontre, dont l'Institut Poincaré et l'IHES. Ces dernières années, développement des interactions avec les autres domaines (physique, biologie).

Aucun problème de créations/suppressions d'unités de recherche.

Vote sur les créations/suppressions : tous favorables

Pour l'**IN2P3**, présentation par **Jacques Martino** (Directeur Scientifique de l'IN2P3)

Travaille sur l'infiniment petit et l'infiniment grand. Compétences assez proches de celles du CEA.

C'est une science très onéreuse, faisant fortement appel aux TGIR. Activité très internationale (participation à des équipements de très haut niveau dans de nombreux pays) et au niveau national, travail en réseau important.

Physique des particules (notamment au LHC du CERN), physique nucléaire (le plasma quark-gluon, quelques μsec après le Big-Bang, les noyaux exotiques...) et hadronique (des neutrons), astro particules (histoire de l'Univers, matière noire, ondes gravitationnelles), énergie nucléaire (dans des niches hors CEA, utilisation du thorium dans des réacteurs type EPR; radiochimie pour déchets) et applications médicales (radio-isotopes pour traitement cancer; imagerie nucléaire); forte composante en instrumentation et en calcul (CC-IN2P3 à Lyon).

25 laboratoires 230 M€. 3100 personnels statutaires dans 20 UMR.

Aucun problème de créations/suppressions d'unités de recherche.

Vote sur les créations/suppressions : tous favorables

Pour l'**INSB**, présentation par **Catherine JESSUS** (nouvelle Directrice Scientifique de l'INSB)

La biologie est étudiée dans différents organismes de recherche (dont INSERM et INRA). La spécificité de la recherche en biologie au CNRS est qu'elle peut se développer indépendamment de tout bassin d'application (santé ou agriculture). 270 structures de recherche dont 210 UMR, où l'on fait un travail d'équipe. Importance du fonctionnement des UMR comme collectivité (pas juxtaposition) d'équipes, avec animation scientifique et politique de site. Le soutien de base actuel, par les tutelles, couvre seulement 30% en moyenne des besoins des labos; ce ne serait pas raisonnable que cela diminue. Le reste c'est du pilotage sur projets avec les avantages mais aussi les dérives. Le financement de base garantit les flux d'idées et soutien la recherche non finançable sur projet.

Les rares UPR restantes sont encouragées à devenir des UMR. Problème de faire marcher des plateformes mises en place dans le cadre du programme IFR, maintenant clos. Il y a eu création d'UMS (Unité mixtes de services), ou rattachements à des unités, ou création de FRE pour situations transitoires. Sur les fusions de labos, l'INSB n'a pas de dogme, tout dépend du projet scientifique.

Donc différents types de projets peuvent exister, accompagnés par l'INSB.

Aucun problème sérieux de créations/suppressions d'unités de recherche. Beaucoup de recompositions sont liées à la fermeture du programme IFR et la nécessité d'intégrer les plateformes dans des UMR, FR, UMS ou FRE. Fermeture de 2 EAC (équipes d'accueil conventionnées, considérées comme une bizarrerie à retirer du paysage), une devenue UMR, l'autre s'est éteinte. A la Pitié-Salpêtrière, l'UMR de D. Klatzmann (où un seul chercheur CNRS) devrait être reprise par l'Inserm. ERL = équipe de recherche labellisée, quand dans une grosse structure hors priorités du CNRS, il y a des chercheurs CNRS bien intégrés qui sont ainsi soutenus par le CNRS.

Question sur le labo d'écologie qui fait problème à l'ENS (déjà évoquée plus haut). L'IBENS dirigé par A. Triller à l'ENS travaille sur neurobio, génétique et éco-dévo. Il a souhaité faire venir une équipe d'écologistes dépendant de l'INEE, ajoutant un 4^e axe (éco-évo-dévo) qui fait sens. Mais problème de méthode : ça s'est fait brutalement, après l'AERES, sans information sur le projet scientifique, et c'était destructurant pour le projet INEE, où une équipe se voit coupée en 2.

Vote sur les créations/suppressions : tous favorables

Voir aussi la recommandation spécifique sur cette question.

Pour l'**INSHS**, présentation par **Patrice BOURDELAIS** (Directeur Scientifique)

En SHS, pour les personnels, rapport très particulier CNRS/Universités (1/5). 190 UMR, dont 70% en région parisienne (et la tendance est à la concentration toujours plus grande sur Paris). Grande variété de sciences au sein de l'institut (archéologie, histoire, sociologie, philosophie...), certaines disciplines sont en extinction. Le CNRS reste vigilant à cela mais doit aussi trouver les moyens pour porter des domaines en émergence (comme sciences cognitives) ou aux frontières des disciplines.

Les SHS sont en grande évolution depuis 15 ans, avec un virage vers les « humanités numériques » (mise à disposition des statistiques publiques, numérisation des corpus).

Beaucoup de créations/suppressions qui ne sont pas commentées.

Deux divergences d'avis entre le Comité National, le Conseil Scientifique d'Institut et la direction de l'INSHS, sont discutées (passage en FRE recommandé : refus ou interrogations sur la pertinence d'une fusion UMR/EA apparemment « forcée » qui risque de déstructurer une UMR). Patrice Bourdelais, qui rappelle avoir été délégué scientifique à l'AERES, explique à ce propos que les avis de cette agence sont à considérer avec précaution, car dépendant largement des choix opérés pour la désignation du comité de visite, l'évaluation n'est pas objective (sic).

Les deux rapporteurs sont frappés par la grande générosité apparente de la direction de l'Institut cette année, proposant la création de plusieurs UMR sur lesquelles le Comité National avait des réserves sérieuses. Questions également sur la politique qui a guidé les nombreuses suppressions/créations, les avis du Comité National semblent passer derrière une « politique de site » où le CNRS semble assez suiveur.

Conseil du CS : associer un membre du Comité National aux discussions avec les tutelles, cela permettrait d'éviter les divergences avec les sections ensuite...

Vote sur les créations/suppressions : 0 pour, 4 contre, les autres s'abstiennent.

Pour l'**INSII**, présentation par **Michel BIDOIT** (nouveau Directeur Scientifique)

Informatique, automatique, robotique, traitement du signal et des images.

58 unités 2 rattachées, 2 UMI, 1 consortium en Chine, 1 TGIR IRIS. 5500 personnels statutaires, dont ~10% du CNRS.

Proposition de création de trois Fédérations de recherche (FR) qui devraient préfigurer des rapprochements d'unités sur sites (en vue de fusions). Aucune n'a été évaluée par le comité national, le seront à l'automne. Leur création est proposée sous réserve d'avis favorable des sections concernées à l'automne et pour ne pas perdre une année. Le procédé est étrange.

Trois GDR étaient avec des avis divergents entre les sections concernées et l'institut. Le CSI a suivi l'avis de l'institut sur ces trois cas.

Vote sur les créations/suppressions (sous réserve d'avis favorable des sections concernant les FR) : 1 contre, 3 abstentions, les autres votent pour.

Pour l'**INSIS**, prés par **Jean-Yves MARZIN** (nouveau Directeur Scientifique)

Ingénierie (électronique, mécanique), nanotechnologies, modélisation, interfaces homme-machine etc...
Nombreuses recherches en partenariat avec l'industrie.

92 UMR, 7 UPR ; 5 UMI, 7 UMS 33 GDR 22 FR 22 labos communs. Unités pluridisciplinaires par construction interdisciplinaires par nécessité. Liens forts avec d'autres instituts. 50% des structures sont rattachées à d'autres Instituts. 4 fois + d'EC que de C CNRS.

Vote sur les créations/suppressions : tous favorables

Election d'un membre du CS

M. Damien Faurie est élu à l'unanimité du CS comme remplaçant d'Arnaud Le Ny dans le collège B2 des maîtres de conférences.

Attribution des éméritats

Le CS a renouvelé sa position de principe : l'éméritat est accordé à tous ceux qui en font la demande, même lorsque leur activité de recherche est moyenne. Les seuls motifs de refus sont 1) activité notoirement insuffisante (absentéisme par ex) 2) Risque de conflit au sein du laboratoire ou mauvaise insertion dans le laboratoire.

Ses propositions ont toutes été basées sur ces principes.

Dans quelques rares cas, où des DU avaient donné un avis favorable ambigu, il leur sera demandé de s'exprimer clairement, par écrit, en faveur ou non de l'éméritat demandé.

Présentation par Renaud FABRE de l'adhésion du CNRS au consortium COUPERIN.

Renaud Fabre est le nouveau directeur de la DIST (direction de l'information scientifique et technique), en remplacement de Serge Bauin, qui conserve toutefois des missions dans ce service.

Le consortium COUPERIN, regroupant de nombreux organismes de recherche et universités, vise à négocier globalement avec les éditeurs de revues scientifiques. Les achats sont ensuite réalisés soit sous forme de licences nationales soit par des achats groupés. C'est une question financière mais il y a aussi des problèmes juridiques à résoudre sur le droit relatif aux documents numériques.

La question de l'*open access* (accès libre et gratuit en lecture aux publications) est actuellement très débattue au niveau international, avec ses niveaux "gold" (mise en ligne et base de données gérés par l'éditeur, les coûts sont couverts par les auteurs, ou leur institution d'appartenance, qui payent pour avoir le droit de publier) et "green" (mise en ligne par les auteurs eux même sur des sites personnels ou des institutions, par exemple HAL, <http://hal.archives-ouvertes.fr/>). Le G8 a récemment mis l'accent sur la question d'un accès plus libre à la connaissance. La DIST travaille dans ce sens en s'appuyant notamment sur l'INIST. Certains instituts contournent les services de l'INIST.

Questions et commentaires.

- *Peut-on espérer une simplification des accès pour les utilisateurs avec par exemple un site national unique d'accès aux publications ? Réponse : ce n'est pas COUPERIN qui le permettra. Par contre, la DIST travaille dessus et espère trouver une solution logicielle qui le permette. Par ailleurs, la plupart des unités étant mixtes, il est important de mieux se coordonner, notamment pour éviter les doubles abonnements.*
- *Le CNRS n'a-t-il pas une taille suffisante pour négocier seul ? Réponse : Oui il le peut, mais avec COUPERIN on espère une baisse plus grande des coûts et augmentation de services accessibles comme par exemple la manipulation de bases de données et pas juste leur consultation.*
- *Les contrats négociés par Couperin sont-ils ouverts ? Souvent les éditeurs imposent aux universités de ne pas divulguer les contenus des contrats (prix, services) pour éviter une trop forte concurrence. Réponse : Nous souhaitons que ce soit le cas.*
- *Quel est le coût de l'adhésion à COUPERIN et connaît-on les montants globaux payés par la France aux éditeurs ? L'adhésion est de 6k€ (plus les coûts liés à notre participation). Pour ce qui est des montants globaux, il faut demander au ministère des finances.*
- *Couperin va-t-il mettre en place les outils pour le développement du "green" ? HAL est invité à participer à COUPERIN.*
- *Que se passe-t-il lorsque une université, participant à ce consortium, est en faillite, ne peut plus payer sa contribution ? Réponse : une licence nationale pourrait répondre à ce problème.*
- *Les achats de licences nationales ne devraient-elles pas se négocier à un niveau ministériel ou interministériel et quel est alors le rôle du CNRS ? (RE : Cela a été le cas avec Elsevier pour la « Freedom collection » où le CNRS a été l'un des 3 négociateurs nationaux. Cela devrait à l'avenir se développer).*

Présentation de la mission "Sciences et citoyens" par Alain FUCHS.

Présentation par Alain Fuchs :

-Cette mission n'était pas une action de communication mais une réflexion interne : question dans un organisme de comment on aborde les liens entre la science et la société. Le titre choisi au départ « Sciences citoyennes » était mal choisi et rencontré des polémiques. Il narre les polémiques : Marc Lipinski responsable de la mission est élu EELV ; l'Union Rationaliste a protesté ; l'AFIS a protesté (position scientifique). Les réactions étaient fortes mais dans un cercle restreint. AF a assez mal pris une accusation de caution apportée par le CNRS à un courant écolo-gauchisme-anti-science. Il fait diffuser au CS une note de deux pages, qui n'est pas une déclaration officielle,

1/ Concernant la diffusion des connaissances vers les citoyens :

- * Le CNRS s'occupe de la création des connaissances mais aussi de leur partage
- * Ce partage est bien plus large maintenant avec les moyens démocratiques nouveaux, mais y'a de tout et n'importe quoi et faut savoir trier le vrai
- * Quand les scientifiques interviennent dans des débats, c'est souvent quand les décisions sont prises, c'est à dire après avoir décidé de la solution technique. On ne fait qu'expliquer au citoyen pourquoi nous avons raison, on en arrive à des dialogues de sourds, quand ça ne passe pas on conclue trop facilement à une erreur de communication et on recommence.
- * Souvent on implique les SHS à la fin. Il faudrait les mettre dans la boucle en bonne place dès le début. Par exemple il y a une bataille sur l'énergie pour savoir si c'est une question technique ou aussi une question des usages. Les SHS ne sont pas le petit supplément d'âme que l'on met pour enrober.

2/ Concernant l'éventuelle co-production de connaissances avec les citoyens :

- * La question du partage de la création de connaissances : le citoyen peut-il devenir chercheur d'un coup de baguette magique pourvu qu'il ait une question intéressante à poser ?
- * La collecte massive de données par les citoyens, traitement de données sur les ordinateurs connectés en réseau - à usage scientifique.
- * Ces exemples sont ceux d'un dialogue nouveau, différent de la transmission classique : conférences, portes ouvertes, etc, etc (mode de communication linéaire et asymétrique)
- * C'est de la responsabilité du CNRS d'explorer des façons de faire autrement - comme quand on fait de la recherche on va y aller à tâtons, par le débat.
- * Eviter les écueils : tout scientifique "donnez nous l'argent et on résoudra vos problèmes malgré vous" - tout relativiste "les connaissances scientifiques n'ont pas plus de vérité que n'importe quelle autre, les scientifiques ont abusé de leur pouvoir pour avoir de l'argent publique, on doit les contrôler".
- * Le CNRS tient à l'autonomie du chercheur et à son indépendance dans le choix de des sujets. Nos vérités sont des vérités d'ordre scientifique, pas ultimes.
- * Un rapport va sortir suite à la mission, la question est : que fait-on après ? Le CS est-il partant pour y participer ?

Questions et commentaires.

- *Les chercheurs qui travaillent dans environnement-climat se posent ces questions quotidiennement (voir le GIEC). On sent qu'il y a un besoin, une demande, et il y a de bonnes volontés disponibles pour les collectes de données, et y'a besoin de transmettre les connaissances obtenues. La communication ne suffit pas. Elle génère autant de controverses que de réponses.*
- *Les sciences sociales se penchent sur cette question depuis longtemps : question de la légitimité de la parole (des journalistes, des politiques, des scientifiques etc). C'est un sujet de recherche en soi.*
- *Le CSI de l'INSHS devrait être un partenaire majeur, naturel, de la mission "Sciences et citoyens".*
- *Avant on faisait de l'éducation populaire, c'est peut-être une solution ?*
- *Il ne faut pas écraser les citoyens dans une grande masse. Il convient de distinguer les personnes avec des positions sociales particulières, par exemple celles qui ont les moyens de faire du lobbying.*
- *Dans les relations sciences et citoyens, il y a un double risque: 1) de court-circuiter les citoyens (lorsque les politiques se contentent de consulter les experts) 2) de contraindre la science à répondre à la demande sociétale, un point de vue défendu par l'association Sciences Citoyennes (ce qui rendait malheureux l'intitulé initial de la mission du CNRS).*
- *Relation entre science et politique : si la production scientifique n'est pas politique (un article n'est pas de gauche ou de droite), l'organisation du système de recherche (qui influe sur la production scientifique) est une question éminemment politique. Il est donc faux de dire que la science n'a rien à voir avec la politique.*
- *Il importe que les scientifiques (notamment experts) ne s'expriment pas dans des champs hors de leur compétence.*
- *Les anglais utilisent "l'impact agenda" pour analyser les exemples de changements dans la société induits par des découvertes scientifiques. Attention, c'est une arme à double tranchant, qui peut être utilisée par les tenants de la recherche avant tout liée à des applications.*
- *Sur le côté partage des connaissances, les SHS sont plutôt bien placées car les chercheurs SHS interviennent souvent dans les médias. Quelques outils supplémentaires seraient utiles (par ex, webmaster pour tenir à jour un site regroupant et rendant facilement accessibles les interventions médias des scientifiques d'un secteur).*
- *Sur le volet co-production des connaissances par contre, les rapports entre scientifiques SHS et citoyens-objets d'étude ne sont pas toujours idylliques, surtout pour les sciences du contemporain (ex : en sociologie du travail, pas facile d'analyser en co-production avec elle une entreprise qui restructure).*
- *Problème de la différence entre science réelle et science fantasmée (avec fausses promesses de résultats mirobolants demain, promesses que de nombreux scientifiques font, hélas)*
- *Les résultats scientifiques peuvent être discutables, mais la méthode scientifique doit absolument être défendue.*
- *Un membre étranger du CS est frappé par l'intensité de la polémique sur cette question comme sur d'autres. Dans les pays anglo-saxons, la pratique des débats citoyens ouverts est beaucoup plus répandue (ce qui va peut-être avec des Etats moins forts).*
- *Il y a souvent confusion dans la société entre science et choix technologiques, qui relèvent du politique.*

En conclusion, le CS se dit prêt à participer à ce débat et à mettre en place un groupe de travail.

Sur l'HCERES, avec Philippe BÜTTGEN (pdt de la CPCN) et Alain FUCHS.

Philippe Büttgen exprime la position de la CPCN :

Dans la loi Fioraso, promulguée fin juillet 2013, il y a la question de l'évaluation. En particulier celle des laboratoires. L'Agence AERES créée en 2006 est remplacée par le Haut Conseil HCERES. La mission Denise Pumain-Frédéric Dardel doit remettre un rapport sur l'HCERES; le rapport sera remis le même jour où le décret sera publié, rédigé au ministère.

Principes introduits par l'AERES et qui sont globalement acceptés :

- 1) Evaluations comparables pour tous les laboratoires
- 2) Généralisation du comité de visite à toutes les unités.

Ce qui reste ouvert - et pour quoi la CPCN se positionne :

- 1) Place de la visite dans le processus global d'évaluation - le rapport du comité de visite n'est pas l'étape finale.
- 2) Responsabilité du comité de visite - le rapport doit être de la responsabilité du comité et pas réécrit ou lissé.
- 3) La notation - toute notation doit être bannie.
- 4) La composition du comité de visite, et qui en décide – ce ne pas être fait pas un seul homme, doit être fait par délibération avec les instances Comité National, CSS, CNU etc.

17 octobre 2013, réunion au ministère, sur cette question, de la CPCN et de la CNU.

Alain Fuchs, donne la position de la direction du CNRS

Ce que le CNRS ne veut pas : pas de modification des rapports des comités de visite ; pas de constitution de comités de visite par un seul homme, ce doit être fait avec concertation ; pas de note globale mais un rapport ; pas de publicité des rapports sur l'Internet.

Ce que le CNRS souhaite : présence de plusieurs membres du Comité National (de toutes les sections concernées par le laboratoire) ; présence d'un représentant ITA ; remettre le Comité National dans le circuit (une fois le rapport de comité de visite transmis aux sections, à charge pour elles de faire une évaluation globale qui tienne compte des demandes faites par la direction du CNRS et d'autres éléments comme l'évaluation individuelle des chercheurs) ; suggère que cette étape d'évaluation globale soit faite dans universités au niveau du sénat académique (et ils pourront à ce niveau adopter le fonctionnement qu'ils souhaitent, faire de la notation par exemple si ça leur chante) ; le rapport de comité de visite doit être purement scientifique, les questions de restructurations par exemple ne doivent venir que dans la seconde étape d'évaluation globale.

Questions et commentaires.

- *Il importera de faire en sorte qu'il y ait un couplage entre évaluations des labos et des personnels. La CPCN ne se prononce pas sur le sujet de l'évaluation des enseignants-chercheurs.*
- *Le fonctionnement des comités de concertation (classant des labos incomparables), et son utilisation de quotas était aberrant. Ces comités d'interclassement, ni la CPCN, ni la direction du CNRS n'en veulent.*
- *Il y a consensus autour de la table sur ce que nous voulons et ne voulons pas.*
- *Demander à Denise Pumain (membre de la mission ministérielle mais aussi membre du CS) de présenter cette mission au CS ?*
- *Sur la possibilité de délégation de l'évaluation au comité National ? La situation concrète est que nous sommes en partenariat et donc nous ne souhaitons pas prendre de position unilatérale. Il se trouve que les universités veulent que le comité de visite et le rapport soient faits par l'HCERES.*
- *La transition AERES-HCERES risque de s'éterniser : le décret doit sortir début décembre 2013, mais les évaluations AERES pour 2014 sont toujours prévues et en cours d'organisation.*

Budget, infos d'A. FUCHS.

Budget provisoire, du projet de loi de finance, pas encore voté.

C'est le CA du CNRS du 2 décembre qui votera le budget réel.

Encore inconnu, le taux national de mise en réserve (important, car en général cette réserve n'est pas récupérée) sera de 7% pour fonctionnement/équipement (au lieu de 6% l'an dernier). Sera-t-il réduit de moitié comme ces dernières années pour le CNRS ? Même si c'est le cas, cela fera 3,5% au lieu de 3% et c'est déjà une grosse différence. Les mises en réserve n'ont jamais été récupérées.

L'objectif est de maintenir la masse salariale (comme elle glisse, cela ne permettra pas de remplacer tous les départs, ni même tous les départs en retraite), et de ne pas baisser les soutiens de base dans les labos. Le budget de l'ANR va baisser [84 M€, soit environ 12% du budget de l'ANR], mais la somme ne sera pas transférée sur les organismes. Emploi : ce sont les CDD sur subvention d'Etat qui ont été et seront réduits. On approche le seuil incompressible du nombre de CDD.

Questions et commentaires.

• *Dans vingt ans on va manquer de cadres scientifiques en France. Il faut absolument éviter d'être dans une position de rupture forte, c'est catastrophique.*

Présentation par Michèle LEDUC, de l'avis du COMETS (comité d'éthique) sur "les métiers de la recherche publique en mutation"

Préliminaires :

Le CNRS a adopté la charte de l'évaluateur scientifique et de La déclaration de Singapour :

<http://www.cnrs.fr/comets/spip.php?article49>

Un document du COMETS, "Promouvoir une recherche éthique et responsable" est en préparation, qui traite de l'intégrité en science.

Le COMETS a recommandé de clarifier les règles en cas de fraude scientifique. C'est actuellement géré de façon cachée par les directeurs d'Unités et les directeurs scientifiques d'instituts et n'est pas satisfaisant.

Métiers de la recherche en mutation :

Un texte a été fait mais ne sera pas diffusé en l'état. Le « ton » doit être amélioré.

Il décrit que les évolutions de la société et les nouvelles lois sur la recherche ont fait que le métier de la recherche a changé. On constate des tensions sur l'exercice des métiers :

- temps consacré à la recherche se réduit car le taux de succès est beaucoup trop faible ;
- une grande cause est la recherche sur projet (dépôt de nombreux projets pour en avoir un, temps consacré à l'évaluation, recherche nécessairement sur du court terme) ;
- multiplication des tâches d'administration de la recherche + expertise + vulgarisation ;
- les pièges de l'évaluation (on n'est évalué que sur les publications et pas sur les nombreuses autres activités ; problèmes liés à la bibliométrie ; certaines revues ne font plus de véritable évaluation par les pairs)
- abus sur les règles de cumul - une enquête serait lancée pour avoir des statistiques là dessus.

Questions et commentaires.

• *Tous les métiers de la recherche sont impactés par les évolutions organisationnelles de la recherche académiques (pas seulement ceux de chercheurs et d'enseignants-chercheurs).*

Ainsi par exemple, la multiplication des CDD ITA induit une modification profonde de l'activité des ITA titulaires, les CDD étant affectés à des projets et les titulaires étant principalement chargés de la continuité de l'activité. Il serait intéressant que le texte à venir du COMETS intègre également cette dimension.

• *La liberté de la recherche est de moins en moins une réalité surtout pour les post-doctorants.*

• *Il y a une réapparition des recrutements illégaux, contrats hébergés à l'étranger, postdocs en auto-entrepreneurs etc...*

• *Tendance à gérer son équipe comme une petite entreprise, hors des circuits statutaires*

• *La souffrance au travail et les dérives se voient près des médecins du travail, la méditation au CNRS, l'augmentation des cas disciplinaires en CAP.*

Questions d'actualité

Proposition de faire un séminaire de fin de mandat du CS. Faire un bilan de l'état de la recherche avant de passer la main. Le principe est accepté.

Les réformes de l'Académie des Sciences de Russie, organisme national dédié exclusivement à la recherche et couvrant la totalité du champ des connaissances, comme l'est le CNRS, est évoquée.

Recommandations du CS

Recommandation sur le projet ABADDIE (ENS) votée à l'unanimité des suffrages exprimés

Un projet de laboratoire évalué et validé par ses tutelles ne saurait être modifié unilatéralement par une seule tutelle, sans concertation ni nouvelle évaluation.

La vague D des évaluations des unités de recherche s'étant achevée avec les avis du Comité National et des instituts du CNRS, le CS a appris que l'ENS a décidé après-coup de se désengager du projet d'Institut d'Ecologie et des Sciences de l'Environnement porté par l'INEE, en élargissant le périmètre de l'institut de biologie de l'ENS (IBENS) avec une partie des chercheurs en écologie tout en exigeant le départ des autres des locaux de l'ENS. Considérant l'avis favorable consécutif à l'évaluation par l'AERES, le Comité National et l'ensemble des autres tutelles pour le projet initial visant à fédérer le potentiel recherche en écologie et environnement du CNRS, le CS désapprouve le désengagement de l'ENS et soutient le projet évalué, en accord avec la direction des deux instituts du CNRS concernés.

Recommandation sur les restructurations de laboratoires liées aux Idex 15 votes favorables et une abstention

Le CS du CNRS recommande que le nouveau découpage du paysage de l'ESR résultant de la création des IDEX ne remette pas en cause la dynamique des unités de recherche multi-site.

Recommandation sur le budget 2014 et la prime d'excellence scientifique votée à l'unanimité des suffrages exprimés

Dans le contexte de budget serré, le Conseil scientifique demande à la direction du CNRS de reconsidérer le dossier de la « Prime dite d'Excellence Scientifique » dont aucun bilan n'a démontré la pertinence.

Cette prime aux résultats fait l'objet de nombreuses critiques depuis sa création en 2009 (liste des bénéficiaires non publique, montant trop élevé par rapport au salaire de base, minorité de bénéficiaires – 21%).

La priorité doit être donnée aux primes fonctionnelles, notamment en revalorisant la Prime de Recherche des jeunes chercheurs.

Recommandation sur les emplois dans les Labex votée à l'unanimité des suffrages exprimés

Le Conseil scientifique recommande au CNRS de s'assurer que les nouvelles structures de type Labex ou IDEX offrent des emplois scientifiques et techniques qui respectent les recommandations de la Charte des CDD du CNRS pour ses UMR. Le retour des libéralités prévu par certains IDEX est inacceptable.